

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre 2025 à 20h00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 09 octobre 2025 se sont réunis à la Mairie.

Etaient présents : Alain PUYON,
Christelle HURTADO, Jean-Luc HANNY, Nicole MAURIN, Dominique DEWOST, Camille MALGORN, Caroline DEJOUX, Valentin BOINARD

Étaient absents excusés : Roland CHEVALLIER, Christophe REVILLE (pouvoir à Mme Nicole MAURIN), Eric BON (pouvoir à Christelle HURTADO), Isabelle RICHARD, Amandine VOZEL (pouvoir à Alain PUYON)

Christelle HURTADO est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet Agrivoltaïque par la Société Sun Agri

1-Approbation du compte rendu de la séance du 09 septembre 2025

2-Administration Générale

- I- Rétrocession allée du Parc « syndicat du Bois d'Amour »
- II. Mouvement locatif
- III – Candidature local 12 rue de la Seudre
- IV – Prévoyance complémentaire MNT/Relyens
- V – Mission de maîtrise d'œuvre aménagement route de Cozes

3-Finances

- I- Décision modificative budget principal Commune
- II- Projets scolaires

4-Travaux - Voirie

- I- Travaux voirie La Robinerie
- II. Renaturation de la Cour de l'Ecole

5 - Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 20h10.

La secrétaire de séance désignée est Christelle HURTADO

M. le Maire ouvre la séance et laisse la parole à M. REY et M. NILS de la Société Sun Agri accompagné de M. Alexis Moreau pour présenter le projet agrivoltaïque.

M. REY rappelle qu'il y a eu une visite sur les lieux du projet le 13 juin dernier en présence de quelques élus, l'objectif de la présentation de ce soir et d'expliquer le projet en cours de David MOREAU « agrivoltaïsme au-dessus des vignes et le futur projet d'Alexis MOREAU « agriculturaïsme au-dessus des cultures ».

Sun Agri est une entreprise de recherche et développement dont le but est de protéger les cultures. Son programme de recherche est en lien avec l'INRA.

Le pilotage des panneaux solaires se font à l'aide d'algorithme (fait par retour d'expérience et des tests dans d'autres régions)

L'agrivoltaïsme d'adapte aux différentes cultures et permet notamment de faire de l'ombre aux céréales lors des grosses chaleurs qui diminuent le besoin en eau et la perte des productions brûlées par le soleil.

Les projets agrivoltaïques sont toujours accompagnés d'une zone témoin qui permet de comparer les cultures et voir si le système apporte une amélioration à la production. Dans le cas contraire des recherches sont approfondies et si pas d'évolution l'installation peu être démontée.

L'installation doit être possible à démonter donc il n'y a pas de béton.

Une étude environnementale est réalisée par un bureau d'étude au cours des 4 saisons avant l'implantation du projet et ensuite une autre étude est faite pour voir l'impact de l'installation sur la faune et la flore.

Le résultat du rapport « faune/flore » entraine des adaptations de l'entreprise ainsi que des compensations pour préserver les différentes espèces.

Les panneaux photovoltaïques fonctionnent et sont en production depuis le mois de juillet et la plantation de la vigne est prévue pour mars / avril 2026.

La durée de vie des panneaux est de 20 à 30 ans, les panneaux sont ensuite recyclés (à Bordeaux)

Le second projet de M. Alexis MOREAU est en cours d'étude et serait implanté dans le même secteur avec une prévision de mise en service en 2030.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du précédent conseil municipal du 09 septembre 2025.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal du 09 septembre 2025 et énumère l'ordre du jour de la séance du soir.

2– Administration Générale :

I. Rétrocession allée du Parc « Syndicat du Bois d'Amour »

M. le Maire indique aux conseillers que la Commune a reçu de la part du Syndicat du Bois d'Amour un courrier pour la demande de rétrocession de l'allée du Parc.

La voirie a été remise en état par la société ETATP PICOULET

Les conseillers votent à l'unanimité la rétrocession de l'allée du parc.

II. Mouvement locatif

M. le Maire informe les élus que le logement du 06 bis rue de la Seudre libre depuis le 31 août 2025 est occupé par M. BRAULT depuis le 08 octobre 2025 – loyer de 400€ par mois / caution de 400€

III. Candidature local du 12 rue de la Seudre

Monsieur le Maire rappelle les candidatures qui ont été présélectionnées lors de la séance du 09 septembre :

- Mme Mouna Soullard – Saint André de Lidon : Activité de bien-être et esthéticienne
- Mme Bernadette Arnal – Saint André de Lidon : Activité de psychothérapie et soins corporels + créatrice de bijoux

Malgré des annonces envoyées aux associations d'étudiants des écoles d'orthophonie nous n'avons pas de candidature.

Après quelques discussions il est décidé de reporter le choix du locataire à la séance du mois de novembre et de contacter des professionnels dans le médical ou le paramédical (CPTS de la Saintonge Romane).

Il pourra également être réfléchi et envisagé l'installation d'une salle d'attente dans le local en fonction du candidat retenu.

IV. Prévoyance complémentaire MNT/Relyens

Au 1^{er} janvier 2026 les collectivités territoriales devront proposer une assurance santé complémentaire et participer au financement pour un montant minimum de 15 € brut mensuel par agent

Suite à la consultation du CDG 17, celui-ci a signé une convention de participation avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

- 1) La Commune dans le cadre de la proposition d'assurance complémentaire doit décider si elle retient l'offre de la MNT proposé par le CDG, ou de rechercher un autre prestataire santé.
- 2) La Commune doit fixer le montant de participation mensuelle par agent, sachant que le montant minimum doit être de 15€ brut mensuel par agent.
- 3) Cette participation, à titre facultatif, peut être modulée en fonction du revenu et de la situation familiale des agents.

Les conseillers à l'unanimité retiennent l'offre du centre de Gestion et décident de fixer la participation mensuelle par agent à 15€ brut.

V. Mission de maîtrise d'œuvre aménagement route de Cozes

La Commune avait donné son accord pour la convention d'Esquisse menée par le Syndicat de Voirie pour l'aménagement de la route de Cozes -VC 25.

Les premiers éléments ont été présentés à M. le Maire et à Jean-Luc HANNY en août dernier par M. LUQUÉ et Mme BOUCHERTON.

La proposition des aménagements :

- Création d'un cheminement piéton
- Sécurisation de la circulation par la mise en place de 6 écluses pour réduire la vitesse
- Gestion du pluvial avec la mise en place de 3 ou 4 puisards

La Commune doit maintenant délibérer sur la 2eme phase avant-projet (études et observations) qui permettra d'affiner les aménagements et déterminer le coût des travaux. Cette étude AVP à un cout qui correspond à 0.70% du montant HT présenté lors de l'étude d'Esquisse soit 1 655€ (236 524 € x 0.70%), pris en charge dans l'allocation voirie CDC 2026

La dernière étape sera la phase travaux qui pourra être découpée en plusieurs tranches.

Les conseillers décident à l'unanimité de passer à la 2eme phase avant-projet avec le Syndicat de Voirie

3- Finances

I. Décision modificative n°3 – Budget principal

M. le Maire informe les élus qu'une décision modificative doit être prise afin d'abonder le chapitre 012 « charge de personnel et frais assimilés » pour un montant de 10 000€

FONCTIONNEMENT COMMUNE

Dépenses			Recettes		
Article (Chap.)	- Opération	Montant	Article (Chap.)	Opération	Montant
60632		- 8 000.00 €			
61524		- 2 000.00 €			
6451		+ 10 000.00 €			

Les conseillers votent à l'unanimité la décision modificative n°3 de la commune.

II. Décision modificative n°4 – Budget principal

M. le Maire informe les élus qu'une décision modificative doit être prise afin d'abonder l'opération 184 « renaturation de la cour d'école » de 4 000€ pour permettre la réalisation de la cabane

INVESTIEMENT

Dépenses			Recettes		
Article (Chap.)	- Opération	Montant	Article (Chap.)	Opération	Montant
21318	173	- 4 000.00 €			
21312	184	+ 4 000.00 €			

Les conseillers votent à l'unanimité la décision modificative n°4 de la commune.

II. Projets scolaires

M. le Maire précise qu'il reste pour 2025 2 303 € pour les projets scolaires.

Projet Ecole et Cinéma 2025 - 2026

L'école élémentaire de Saint André de Lidon demande la prise en charge totale de la Commune pour le financement du projet Ecole et Cinéma (2025-2026) dont l'objectif est la découverte d'œuvres cinématographiques lors de 3 projections organisées spécialement à l'intention des enfants dans l'objectif de contribuer à l'éducation artistique et culturelle des élèves (toutes classes confondues)

Coût pour le budget de l'année 2025 :

Le coût du transport pour la séance de l'année 2025 s'élève à 420 € ,

Le coût des places de cinéma pour la séance de l'année 2025 s'élèvent à 306 €

Coût pour le budget de l'année 2026 :

Le coût du transport pour les séances de l'année 2026 s'élève à 840 € ,

Le coût des places de cinéma pour les séances de l'année 2026 s'élèvent à 612 €

M. le Maire propose aux conseillers de financer le volet 2025 du projet, et une nouvelle délibération sera prise en 2026 pour imputer le coût restant au budget 2026.

Projet Usep – promouvoir le sport à l'école

L'école élémentaire de Saint André de Lidon demande la prise en charge totale de la Commune du financement du coût de l'affiliation et des adhésions adultes et enfants de l'école à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré) – dont l'objectif est de promouvoir le sport à l'école et de programmer des temps de rencontres avec d'autres écoles.

Le coût de l'affiliation s'élève à 32.20 € ,

Le coût des adhésions (adultes + enfants) s'élève à 613.10

Soit un montant total à l'arrondi supérieur de 646 €

Les conseillers décident avec 10 voix pour et une abstention d'accepter les projets scolaires « USEP » et « Cinéma à l'école »

Camille MALGORN directrice de l'école signale aux élus qu'un dernier projet pour 2025 sera présenté lors de la prochaine séance :

Visite du musée de la Rochelle pour les CP et CE1/CE2 – le budget devrait s'élever à 830€ mais l'école attend les derniers devis. Si les devis dépassent l'enveloppe restante de la mairie la coop scolaire complètera.

Le conseil est favorable au projet et délibérera lors de la prochaine séance.

II. Subvention trophées – course cycliste

M. le Maire explique aux conseillers que l'association de l'APOGE Cycliste organise le cyclocross sur la Commune le dimanche 23 novembre 2025 et propose d'accompagner à hauteur de 250€ pour l'achat des trophées.

Les conseillers votent à l'unanimité la subvention à l'APOGE.

4 – Travaux

I. Travaux Voirie –Robinerie

Les travaux chemin de la Robinerie sont terminés.

II. Renaturation de la Cour de l'école

Les travaux de plantation sont prévus la semaine 43 du 20 au 24 octobre.

L'installation de la Cabane s'effectuerait mi ou fin décembre.

L'inauguration est prévue le lundi 10 novembre 2025. L'ensemble des parents, enfants enseignants, élus, partenaires, financeurs etc ... seront conviés.

- **17h30** : Ouverture des portes – Découverte de l'exposition des élèves :
"Bienvenue dans ma nouvelle cour !"
- **18h00** - : Discours officiels
- **18h30** : Pot apéritif

5 – Questions diverses

👉 Dimanche 19 avril 2026 représentation de la troupe de théâtre « Les Baladins »

👉 Samedi 06 juin 2026 au soir représentation de la compagnie « Lid'on s'éveille »

⇒ Repas des aînés le dimanche 09 novembre – M. le Maire propose d'inviter les élus au repas pour le dernier de la mandature.

⇒ Abri bus à la Merletterie – M. le Maire a reçu le Département, la Région, la Did et la société Météreau pour la prévision d'implantation de 2 abri bus à la Merletterie. Le Département et la Région prendraient en charge la plateforme et la signalétique et la Commune le coût des 2 abri bus. Attente du retour de la Région pour la validation sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Prochain conseil municipal le mardi 25 novembre 2025 à 20h

Prochaine réunion de commission des finances le mardi 28 octobre à 18h30